

Questions de la session de mars 2017

Dir. N°	Député Députée	Page	Titre
CHA			
9	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	3	Rendre les réponses aux questions accessibles au public !
FIN			
16	Köpfli (Berne, pvl)	4	Mise à disposition de la COMCO des procès-verbaux d'ouverture des offres pour vérification d'éventuelles ententes sur les prix
INS			
3	Güntensperger (Bienne, pvl)	5	Moyens d'enseignements. Qui a décidé ?
11	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)	6	Les cours d'approfondissement : un élément-clé de l'égalité des chances dans les zones rurales.
12	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)	7	Enquête de l'Ecole professionnelle industrielle et artisanale de Berne (GIBB) sur l'offre « Formation supplémentaire pour les installateurs-électriciens et installatrices-électriciennes z »
TTE			
2	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)	8	BLS - BLS-Cargo – Objectifs stratégiques du canton de Berne et du Conseil-exécutif
6	Wüthrich (Huttwil, PS)	9	L'attribution de contrats de travaux forestiers à des entreprises privées a-t-elle augmenté ?
13	Machado Rebmann (Berne, LAVerte)	10	Le canton de Berne brade-t-il ses propriétés ?
17	Köpfli (Berne, pvl)	11	Bâtiments cantonaux inoccupés en ville de Berne

19	Freudiger (Langenthal, UDC) (porte-parole) Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)	12	Ateliers du BLS à Riedbach, Berne : assumer la responsabilité du Conseil-exécutif
----	--	----	---

POM

1	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl)	13	La séparation des pouvoirs mise à mal par la POM : qui commande ?
5	Hügli (Bienne, PS)	14	Formation sur les droits de l'homme pour la Police cantonale
7	Fuchs (Berne, UDC)	15	Quelle est l'évolution des coûts pour l'encadrement des personnes admises à titre provisoire et requérants d'asile mineurs non accompagnés ?
18	Graber (La Neuveville, UDC)	16	Existence d'activités d'espionnage, de manœuvres d'intimidation et de pressions à l'encontre des Turcs et des doubles nationaux sur le territoire du canton de Berne

JCE

8	Fuchs (Berne, UDC)	17	Le délai de 3 mois pour les constructions mobilières n'est-il plus applicable dans le canton de Berne ?
---	--------------------	----	---

ECO

14	Machado Rebmann (Berne, LAVerte)	18	Participation du canton de Berne aux jeux olympiques d'hiver 2026 : quelles garanties le Conseil-exécutif a-t-il données et lesquelles va-t-il donner ?
----	-------------------------------------	----	---

SAP

4	Lanz (Thoune, UDC)	19	Soutien financier pour les prestations de base fixes du site hospitalier de Zweisimmen – calendrier
10	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)	20	Quelle est la feuille de route cantonale pour préparer l'OPIS au système des bons de garde ?
15	Benoit (Corgémont, UDC)	21	Bancomat de la Banque Cantonale de Zurich à l'Hôpital de Beaumont à Bienne

Chancellerie d'Etat CHA**Q 9**

Auteur : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : CHA

Rendre les réponses aux questions accessibles au public !

Les réponses du Conseil-exécutif aux questions des députées et des députés sont un instrument de travail précieux et apprécié. Malheureusement, elles ne peuvent pas être consultées une par une sur internet car leurs pages ne sont pas numérotées. En outre, elles ne sont pas mises en ligne sur le site internet des membres du Grand Conseil comme les autres interventions parlementaires. Ainsi, ces « sources » sont souvent perdues durant le travail politique.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il prêt à l'avenir à mettre en ligne les réponses afin qu'elles puissent être imprimées une par une ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à attribuer le mandat pour qu'à l'avenir les questions et les réponses soient également listées sous les députées et les députés sur le site internet du Grand Conseil ?

Direction des finances FIN**Q 16****Auteur :** Köpfli (Berne, pvl)**Réponse :** FIN**Mise à disposition de la COMCO des procès-verbaux d'ouverture des offres pour vérification d'éventuelles ententes sur les prix**

On a appris fin 2016 qu'en Suisse orientale, huit entreprises de construction de chaussées et d'excavation s'étaient entendues sur des prix. Elles ont été amendées à hauteur d'environ cinq millions de francs.

La Commission de la concurrence (COMCO) a pu découvrir les ententes illégales sur les prix sur la base d'une analyse statistique de procès-verbaux d'ouverture des offres. Ces derniers précisent quelles offres ont été soumises lors d'appels d'offres.

Les données et les procès-verbaux d'ouverture des offres ont été mis à disposition de la COMCO du canton de Saint-Gall. A notre demande, la COMCO nous a fait savoir que de telles données pour le canton de Berne n'avaient jusqu'ici pas été mises à sa disposition. Si elle les recevait, elle « les analyserait également en détail ».

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il prêt à mettre les procès-verbaux d'ouverture des offres à disposition de la COMCO en vue d'une analyse statistique ?
2. Si oui, d'ici quand ?
3. Si non, pour quelle raison ?

Direction de l'instruction publique INS**Q 3****Auteur :** Güntensperger (Bienne, pvl)**Réponse :** INS**Moyens d'enseignements. Qui a décidé ?**

Les nouveaux moyens d'enseignement à usage unique « Milles Feuilles », « Clin d'Œil » et « New World » engendrent des frais élevés pour les cantons. Lorsqu'il s'agit de savoir qui exactement a choisi ces manuels, on ne trouve aucune réponse. On est volontiers renvoyé aux commissions des moyens d'enseignement dans les cantons. Or, souvent, comme dans le canton de Bâle-Campagne, elles n'ont eu le choix qu'entre les moyens d'enseignement susmentionnés ou aucun manuel d'apprentissage.

Questions :

1. Qui a sélectionné ces moyens d'enseignements ?
2. Comment s'est déroulée la procédure de sélection ?
3. Y a-t-il eu un appel d'offres public et des soumissionnaires externes ?

Q 11**Auteur :** Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)**Réponse :** INS**Les cours d'approfondissement : un élément-clé de l'égalité des chances dans les zones rurales.**

Les cours d'approfondissement décentralisés sont très importants. Les personnes en formation doivent si nécessaire pouvoir les suivre dans leur région de domicile. De longs trajets jusqu'au lieu de formation peuvent constituer un obstacle à cet enseignement. Cette offre de soutien peut permettre de compenser de faibles résultats et performances scolaires et d'assurer l'entrée dans la vie professionnelle aux personnes en formation.

Les moyens financiers consacrés à l'enseignement de soutien sont un investissement durable pour l'avenir. En effet, les jeunes qui ont un diplôme sont capables de gagner leur vie.

Questions :

1. Comment la Direction de l'instruction publique assure-t-elle les cours d'approfondissement décentralisés dans tout le canton ?
2. Faut-il s'attendre à une nouvelle coupe dans ces cours ?
3. Faut-il une nouvelle fois montrer combien les cours d'approfondissement sont importants sur le long terme ?

Q 12**Auteur :** Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)**Réponse :** INS**Enquête de l'Ecole professionnelle industrielle et artisanale de Berne (GIBB) sur l'offre « Formation supplémentaire pour les installateurs-électriciens et installatrices-électriciennes z »**

La lettre envoyée par le gibb le 2 février 2017 aux entreprises formatrices de la branche des installateurs-électriciens et installatrices-électriciennes de Berne et des environs a suscité beaucoup de doutes et soulevé l'indignation. Le recul général du nombre d'élèves concerne toutes les écoles professionnelles. Le nombre de classes en est inévitablement affecté. Cependant, il est incompréhensible qu'une école comme la GIBB, avec le soutien de l'Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle, ait la possibilité d'enquêter auprès des entreprises formatrices pour devenir un site scolaire supplémentaire. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'un mandat déguisé de l'INS. Les sites de formation professionnelle sont définis et répartis par région, et cela doit rester ainsi à l'avenir.

La fondation de l'association « Berufsbildung Stadt Bern », avec pour objectif déclaré de discuter des questions de site avec les représentants locaux du Grand Conseil, me conforte dans mes doutes quant à la « préparation » de questions relatives aux sites de formation professionnelle. Si une formation supplémentaire dans la branche des installateurs-électriciens et installatrices-électriciennes ou d'autres métiers était jugée nécessaire, le sujet devrait être réglé avec les écoles professionnelles qui forment à ces métiers. Les enquêtes auprès des entreprises formatrices de chaque école professionnelle ne doivent pas conduire à un changement dans la répartition des sites de formation des écoles professionnelles. L'objectif est de garantir une stratégie de formation ouverte, transparente et régionale pour tous les sites des écoles professionnelles.

Questions :

1. Qu'entreprend la Direction de l'instruction publique contre la polarisation et la désolidarisation des écoles professionnelles qui se profilent dans les zones urbaines et rurales ?
2. Comment l'INS explique-t-elle la position de l'OSP concernant l'enquête de la GIBB ?
3. Toutes les écoles professionnelles doivent-elles à l'avenir avoir la possibilité de mener des enquêtes sur les sites scolaires ?

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE**Q 2****Auteur :** Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)**Réponse :** TTE**BLS - BLS-Cargo – Objectifs stratégiques du canton de Berne et du Conseil-exécutif**

Le 17 février 2017, on a pu lire dans la presse que BLS avait vendu 45% de BLS Cargo à SNCF Logistics. Récemment, le gouvernement a soutenu dans une motion qu'il ne voulait pas vendre BLS Cargo. Les paroles et les actes semblent contradictoires. On se demande surtout à quel prix cassé BLS Cargo a vendu près de la moitié des actions à la SNCF. Sont également concernés BLS SA, dont le canton de Berne est l'actionnaire majoritaire, et les actionnaires publics. Il est difficile de déceler une stratégie cohérente dans le transport de marchandises. BLS opte apparemment pour une stratégie d'expansion risquée dans le transport de marchandises et de voyageurs. Il en découle des craintes que BLS se surestime et choisisse de faire cavalier seul au lieu de coopérer avec les CFF. On se demande quels sont les intérêts et objectifs du canton de Berne, actionnaire majoritaire, avec cette stratégie.

Questions :

1. Le gouvernement était-il informé des plans de vente de BLS Cargo et du prix de vente négocié ?
2. Quels sont les risques liés à cette vente pour la place économique bernoise, notamment pour le personnel ?
3. Quelle stratégie le Conseil-exécutif poursuit-il avec la collaboration de BLS avec la SNCF ?

Q 6**Auteur :** Wüthrich (Huttwil, PS)**Réponse :** TTE**L'attribution de contrats de travaux forestiers à des entreprises privées a-t-elle augmenté ?**

Le canton de Berne entretient des forêts et des routes. Etant donné sa topographie, cela implique de nombreux travaux forestiers. Cet hiver, on remarque que des travaux forestiers et des défrichements importants sont entrepris le long de nombreuses routes. Par exemple, à partir de fin mars / début avril 2017, des travaux de défrichement seront menés durant plusieurs jours le long de la Saanenmöserstrasse. Dans l'arrondissement d'ingénieur en chef IV, des travaux forestiers qui ont duré plusieurs jours ont également été observés.

D'un autre côté, cet hiver, les propriétaires privés de forêts sont manifestement moins enclins à attribuer des travaux forestiers aux entreprises privées.

Questions :

1. Comment ont évolué les contrats externes pour des travaux forestiers à l'Office des ponts et chaussées durant cet hiver par rapport aux années précédentes ?
2. Cet hiver, les services cantonaux ont-ils réagi à la demande des propriétaires privés de forêts, variable d'une région à l'autre, afin d'assurer un volume de travail aux entreprises forestières privées ou ces dernières sont-elles suffisamment occupées par les contrats publics, ce qui leur permet de remplir moins de contrats privés ?
3. Les propriétaires de forêts doivent-ils participer aux coûts des travaux forestiers nécessaires le long des routes pour des raisons de sécurité ?

Q 13**Auteur :** Machado Rebmann (Berne, LAVerte) **Réponse :** TTE**Le canton de Berne brade-t-il ses propriétés ?**

Dans la partie réservée aux annonces du journal « der Bund » du 10 mars 2017, on a pu lire que le canton de Berne, en l'occurrence l'Office des immeubles et des constructions (OIC), vendait une propriété historique en vieille ville de Berne. La propriété présente une surface nette de plancher de 1181 m² et doit être bradée pour 6 500 000 francs. Sur la page Internet de l'OIC¹, il est mentionné que la propriété située à la Münsterergasse 32 possède six étages, date de 1750 et a été rénovée pour la dernière fois en 1984. Outre la propriété de la Münsterergasse 32, les images montrent également une propriété située sur la Münsterplatz. Il s'agit manifestement d'une erreur. Or, cela laisse à penser que ce bâtiment est aussi à vendre.

Lors de la discussion de la motion 307-2013, la directrice des travaux publics a précisé qu'elle voulait examiner au cas par cas la cession en droit de superficie lors de ventes de propriétés cantonales².

Questions :

1. Pour quelle raison le canton de Berne vend-il cette propriété ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à renoncer à la vente et à céder la propriété en droit de superficie ou à la louer ?
3. Le canton prévoit-il de vendre d'autres propriétés historiques qui lui appartiennent ?

¹http://www.bve.be.ch/bve/fr/index/grundstuecke_gebaeude/grundstuecke_gebaeude/liegenschaften_portfolio/verkaufsobjekte.html

²<https://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwsbinary.DOKUMENTE.acq/70b60adff58a47ef9239bbedd9659ad5-332/8/PDF/2013.RRGR.1200-GR-Wortlautdokument-F-85155.pdf>

Q 17

Auteur : Köpfli (Berne, pvl)

Réponse : TTE

Bâtiments cantonaux inoccupés en ville de Berne

Questions :

1. Des propriétés appartenant au canton sont-elles actuellement inexploitées en ville de Berne ?
2. Si oui, lesquelles ?
3. A-t-on examiné la possibilité d'une utilisation provisoire (espace habitable ou utilisation à des fins culturelles / gastronomiques) de ces propriétés ?

Q 19

Auteur : Freudiger (Langenthal, UDC)
(porte-parole)
Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)

Réponse : TTE

Ateliers du BLS à Riedbach, Berne : assumer la responsabilité du Conseil-exécutif

La construction d'ateliers du BLS dans la zone de « Chliforst » en ville de Berne affecte sensiblement tout ce qui touche à la protection de l'environnement, de la nature et du paysage (forêt, SDA, sites, protection des eaux, émission de polluants et autres nuisances, etc.). En raison des répercussions notables sur les habitants et l'environnement, un groupe de suivi a également examiné la question de l'exploitation du site lors d'une procédure relativement longue.

Le travail du groupe de suivi ne dispense pas automatiquement le Conseil-exécutif de ses obligations politiques et juridiques. Outre les questions factuelles, la procédure suscite également l'intérêt : en raison des répercussions sur des objets et des sites protégés par le droit fédéral (par ex. la forêt), il convient que les autorités fédérales compétentes puissent s'exprimer dûment et à temps lors de la procédure d'aménagement à venir. Dans la mesure où, contrairement aux attentes, aucune procédure de plan sectoriel ne devait être menée, il faudrait au moins garantir qu'une adaptation du plan directeur soit soumise à l'approbation des autorités fédérales.

Questions :

1. Quelles ont été les mesures prises par le Conseil-exécutif afin d'examiner l'offre faite publiquement par des représentants du canton de Fribourg à l'intention du canton de Berne concernant un site pour les ateliers du BLS (cf. entre autres la Berner Zeitung du 22.9.2016, « Sensler wollen BLS-Werkstätte an Land ziehen ») ?
2. Le Conseil-exécutif considère-t-il qu'au vu de l'importance politique et économique de la compagnie de chemin de fer pour le canton de Berne, il serait plus avantageux de construire les ateliers du BLS en territoire bernois ?
3. Le Conseil-exécutif peut-il garantir qu'il soumettrait l'adaptation requise du plan directeur cantonal à l'approbation des autorités fédérales si, contrairement aux attentes, aucune procédure de plan sectoriel ne devait être menée ?

Direction de la police et des affaires militaires POM**Q 1****Auteur :** Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl)**Réponse :** POM**La séparation des pouvoirs mise à mal par la POM : qui commande ?**

Dans un article du 10 février 2017 intitulé « Bernisches Amt ignoriert Gerichtsurteile », le journal der Bund rapporte le cas d'un détenu auquel les autorités d'exécution des peines du canton de Berne ont refusé une « sortie humanitaire » accompagnée, alors qu'elle lui avait été accordée par un jugement entré en force de la Cour suprême. Une nouvelle fois, les autorités d'exécution des peines du canton de Berne ne tiennent pas compte d'un jugement rendu par la Cour suprême et empêchent la sortie accompagnée d'un détenu qui voulait juste dîner avec sa mère.

Questions :

1. Est-il vrai que les autorités d'exécution n'ont pas (ou pas immédiatement) mis en œuvre le jugement entré en force de la Cour suprême mentionné ?
2. Si oui : pour quelles raisons le jugement n'a-t-il pas (ou pas immédiatement) été mis en œuvre ?
3. Comment le Conseil-exécutif apprécie-t-il le cas sous l'angle de l'Etat de droit au regard de la séparation des pouvoirs et des droits fondamentaux de la CEDH ?

Q 5**Auteur :** Hügli (Bienne, PS)**Réponse :** POM**Formation sur les droits de l'homme pour la Police cantonale**

La Police cantonale bernoise affirme avoir pour objectif de garantir les droits fondamentaux et de faire respecter la Constitution ainsi que la loi.

Questions :

1. Comment et dans quelle mesure la formation sur les droits de l'homme est-elle incluse dans la formation de base de la Police cantonale ?
2. A quelle fréquence et dans quelle mesure des formations sur les droits de l'homme sont-elles suivies après la formation de base de la Police cantonale ?
3. Dans quelle mesure ces formations sur les droits de l'homme abordent-elles également des décisions et des développements actuels aux niveaux fédéral, européen et international ?

Q 7**Auteur :** Fuchs (Berne, UDC)**Réponse :** POM**Quelle est l'évolution des coûts pour l'encadrement des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile mineurs non accompagnés ?**

En vue de la votation du 21 mai 2017, le Conseil-exécutif affirme que les 105 millions de francs supplémentaires d'impôts cantonaux prévus (en plus de la contribution fédérale) ne seraient pas un luxe. On évoque notamment la hausse des coûts pour l'encadrement des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Dans ce contexte, il est intéressant de savoir comment les coûts du canton pour ces groupes ont évolué au cours des dernières années.

Questions :

1. A combien s'élèvent les contributions mensuelles versées aux personnes admises à titre provisoire et aux requérants d'asile mineurs non accompagnés pour couvrir leurs besoins de base (en particulier les vêtements, le coiffeur, l'argent de poche et les prestations circonstancielles) lors d'une prise en charge résidentielle dans un logement accompagné ou une structure d'encadrement dans le canton de Berne ?
2. Comment les coûts pour couvrir les besoins de base (en particulier les vêtements, l'argent de poche et les prestations circonstancielles) des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile mineurs non accompagnés ont-ils évolué ces dix dernières années ?
3. Comment les dépenses du canton de Berne en faveur des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile mineurs non accompagnés lors d'une prise en charge résidentielle dans un logement accompagné ou une structure d'encadrement dans le canton ont-elles évolué ces dix dernières années si l'on tient compte de tous les frais (dépenses pour l'infrastructure, les structures d'encadrement, l'encadrement et la formation, les besoins de base des personnes prises en charge plus l'assurance, le dentiste, les curateurs, etc.) ?

Q 18**Auteur :** Graber (La Neuveville, UDC)**Réponse :** POM**Existence d'activités d'espionnage, de manœuvres d'intimidation et de pressions à l'encontre des Turcs et des doubles nationaux sur le territoire du canton de Berne**

Dans le cadre d'une campagne référendaire intensive, les autorités politiques turques déploient de nombreuses activités pour convaincre des Turcs ou des doubles nationaux vivant à l'étranger de voter pour la réforme proposée. Cette campagne a déjà provoqué plusieurs remous ainsi que des tensions avec des autorités politiques étrangères. Il semble également que des organisations turques pratiquent des activités d'espionnage sur des Turcs et des doubles nationaux vivant en Suisse. De nombreux indices indiquent que les personnes critiques envers le président Erdogan seraient exposées à des mesures d'intimidation et de boycott parfois agressives. Il semble même que la délation soit encouragée avec la mise en place d'une adresse électronique qui permet de dénoncer les personnes trop critiques à l'égard de la présidence de la Turquie. La situation semble telle que le Conseiller aux Etats Josef Dittli vient de déposer une plainte pénale contre inconnu auprès du Ministère public de la Confédération pour espionnage et service de renseignements politiques selon l'art. 272 du Code pénal.

Questions :

1. Le Conseil exécutif a-t-il connaissance d'activités d'espionnage, de manœuvres d'intimidation et de pressions à l'encontre des Turcs et des doubles nationaux vivant sur le territoire du canton de Berne en relation avec l'actuelle campagne référendaire en Turquie ?
2. Est-il fréquent que des organisations étrangères et des services de renseignement étrangers opèrent à l'égard de leurs compatriotes ou de leurs ressortissants sur le territoire du canton de Berne ?

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)**Q 8****Auteur :** Fuchs (Berne, UDC)**Réponse :** JCE**Le délai de 3 mois pour les constructions mobilières n'est-il plus applicable dans le canton de Berne ?**

Selon la loi sur les constructions en vigueur, un délai de 3 mois s'applique aux constructions mobilières.

Questions :

1. Quels groupes de la population bénéficient actuellement des réglementations privilégiées pour les gens du voyage (places, culture) et comment définir le cercle de ces groupes ?
2. Comment éviter l'interprétation abusive du terme « gens du voyage » et empêcher ainsi que des campeurs ou des nomades citadins autoproclamés se désignent comme gens du voyage pour bénéficier de réglementations privilégiées ?

Direction de l'économie publique (ECO)**Q 14****Auteur :** Machado Rebmann (Berne, LAVerte) **Réponse :** ECO**Participation du canton de Berne aux jeux olympiques d'hiver 2026 : quelles garanties le Conseil-exécutif a-t-il données et lesquelles va-t-il donner ?**

A la mi-décembre 2016, le Conseil-exécutif a soutenu la candidature « 2026. Les Jeux Swiss Made » en exploitant sa compétence financière maximale avec un montant d'un million de francs prélevé sur le Fonds de loterie. Le 7 mars 2017, le Conseil exécutif de Swiss Olympic a approuvé la candidature de « Sion 2026 », qui, outre Kandersteg, inclut Berne et Bienne pour accueillir des matches de hockey sur glace. La candidature coûtera à elle seule 24 millions de francs³. Le conseil municipal de Berne prévoit un montant allant de 65 à 75 millions de francs⁴. Le 11 avril 2017, le Parlement du sport de Swiss Olympics devrait confirmer le choix de la candidature de « Sion 2026 »⁵. Dans le canton des Grisons, où la population a pu se prononcer tôt sur le projet lors d'une votation et l'a massivement rejeté dans les urnes, on s'attendait à ce que l'organisation des jeux olympiques d'hiver engendre des coûts pouvant atteindre 340 millions de francs.

La participation prévue du canton de Berne aux jeux olympiques d'hiver 2026 manque de transparence et les informations disponibles sont insuffisantes : ni les coûts pour la collectivité, ni les atteintes à la nature et à l'environnement n'ont pour l'instant été identifiés et communiqués. On commence à penser que le gouvernement veut préparer la participation aux jeux olympiques d'hiver 2026 en toute discrétion, de sorte que le projet se trouve à un stade de développement excluant tout retour en arrière par peur de la perte de prestige.

Questions :

1. Le canton de Berne participe-t-il à une candidature bernoise aux jeux olympiques d'hiver ? Si oui, comment ?
2. Quels sont les coûts approximatifs de la candidature et de l'organisation des jeux olympiques d'hiver 2026 pour le canton de Berne ?
3. Quelles sont les atteintes à la nature et à l'environnement prévues ?

¹ <http://www.blick.ch/news/schweiz/westschweiz/exekutivrat-stimmt-dafuer-swiss-olympic-will-olympia-in-sion-2026-id6332733.html>

² https://ris.bern.ch/Geschaeft.aspx?OBJ_GUID=e167e75b242d4548ab70e8f0f23b05ae

³ http://www.swissolympicteam.ch/dam/jcr:62ec2d35-a331-4cd7-aaa5-6e4cf6b3d34b/NEU_Zeitplan_2026_170216_FR.pdf

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)**Q 4****Auteur :** Lanz (Thoune, UDC)**Réponse :** SAP**Soutien financier pour les prestations de base fixes du site hospitalier de Zweisimmen – calendrier**

Le 28 février 2017, le centre hospitalier régional (CHR) STS AG a soumis à la SAP une demande de financement supplémentaire annuel de l'hôpital de Zweisimmen (nécessaire à la couverture en soins) à partir du 1^{er} janvier 2018. Tous les dirigeants et dirigeantes des communes et d'autres figures politiques importantes de la région ont apporté leur soutien à la demande de STS AG dans le courrier envoyé par la Région de montagne du Haut-Simmental et du Pays de Gessenay le 13 mars 2017. L'espace économique de Thoune, avec les communes de Heimberg, Hilterfingen, Oberhofen, Thierachern, Thoune, Seftigen, Sigriswil, Spiez, Steffisburg, Uetendorf, Uttigen, Wattenwil et Wimmis soutient aussi explicitement cette demande dans le courrier : il le fait notamment par préoccupation pour le site hospitalier principal de Thoune en raison des sorties de fonds annuelles pour l'hôpital de Zweisimmen. Cette solidarité inédite dans toute la zone desservie par le CHR STS AG montre, outre les inquiétudes des communes à propos de leur hôpital, la nécessité et l'urgence du soutien du canton à STS AG.

Question :

1. Un calendrier indique-t-il déjà quand on statuera sur la demande du CHR STS AG ?

Q 10**Auteur :** Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)**Réponse :** SAP**Quelle est la feuille de route cantonale pour préparer l'OPIS au système des bons de garde ?**

Dans sa réponse à l'intervention « Coefficient d'encadrement des écoliers et des écolières chez des parents de jour », le Conseil-exécutif écrit :

« Ces modalités seront réexaminées lors de l'introduction généralisée du système de bons de garde en 2019, qui modifiera de nouveau la donne. Celle-ci devrait notamment permettre aux familles de jour et aux garderies de fixer des tarifs supérieurs aux coûts normatifs actuels. »

Pour les communes et les prestataires, il est important de savoir quel est le plan exact du gouvernement concernant les adaptations de l'OPIS. La fiabilité de la planification est centrale pour avoir une offre de qualité. De nombreuses communes envisagent de passer à un système de bons de garde, mais hésitent encore car elles ne disposent pas d'assez d'informations concrètes de la part du canton.

Questions :

1. Quand le Conseil-exécutif prévoit-il d'adapter l'OPIS à un modèle de bons ?
2. Quand les communes seront-elles informées des conditions concrètes du passage à un système de bons de garde ?

Q 15

Auteur : Benoit (Corgémont, UDC)

Réponse : SAP

Bancomat de la Banque Cantonale de Zurich à l'Hôpital de Beaumont à Bienne

Un distributeur de billets a été installé à l'Hôpital de Beaumont de Bienne

Questions :

1. Comment est-il possible qu'une Banque cantonale de Zürich exploite un distributeur de billets dans un hôpital public appartenant au canton de Berne ?
2. Est-il courant que cette pratique soit mise en place dans d'autres bâtiments publics du canton de Berne ?